



États financiers du

Bureau du secrétaire du gouverneur général

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2015 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Bureau du secrétaire du gouverneur général. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Bureau. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du personnel du Bureau sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le Bureau du secrétaire du gouverneur général fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Les états financiers du Bureau n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Original signé par

M. Stephen Wallace

Secrétaire du gouverneur général et chancelier d'armes
Administrateur général

Ottawa, Canada

Le 01 septembre 2015

Original signé par

M. Fady Abdul-Nour, P.Eng

Directeur général des Services ministériels
Dirigeant principal des finances

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en dollars)	2015	2014
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 637 378	1 063 002
Indemnités de vacances et congés compensatoires	643 030	636 709
Revenus reportés (note 5)	113 327	125 385
Avantages sociaux futurs (note 6)	858 118	620 665
Total des passifs	3 251 853	2 445 761
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	1 321 457	1 149 998
Débiteurs et avances (note 7)	535 792	108 461
Total des actifs financiers	1 857 249	1 258 459
Dette Nette	1 394 604	1 187 302
Actifs non financiers		
Médailles et cadeaux officiels	480 770	453 598
Stock de la boutique de souvenirs	22 583	22 583
Immobilisations corporelles (note 8)	532 523	306 536
Total des actifs financiers	1 035 876	782 717
Situation financière nette	(358 728)	(404 585)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Original signé par

M. Stephen Wallace
Secrétaire du gouverneur général et chancelier d'armes
Administrateur général

Ottawa, Canada
Le 1 septembre 2015

Original signé par

M. Fady Abdul-Nour, P.Eng
Directeur général des Services ministériels
Dirigeant principal des finances

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État des résultats et de la situation financière nette (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2015	2014
Charges		
Soutien du gouverneur général	20 827 760	21 691 922
Services internes	8 065 738	9 633 098
Total des charges	28 893 498	31 325 020
Revenus		
Frais d'utilisation perçus pour les services de l'héraldique	20 880	17 835
Revenus de la boutique de souvenirs	-	5 678
Revenus divers	638	9 415
Total des revenus	21 518	32 928
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	28 871 980	31 292 092
Financement du gouvernement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	20 625 566	20 381 817
Variations des montants à recevoir du Trésor	171 459	(116 189)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	8 552 687	11 457 683
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 10)	(431 875)	-
Total du financement du gouvernement	28 917 837	31 723 311
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(45 857)	(431 219)
Situation financière nette – début de l'exercice	(404 585)	(835 804)
Situation financière nette – fin de l'exercice	(358 728)	(404 585)

Information sectorielle ([note 11](#))

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État de la variation de la dette nette (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2015	2014
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(45 857)	(431 219)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	361 367	158 333
Amortissement des immobilisations corporelles	(135 380)	(135 322)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	225 987	23 011
Variation due aux stocks	27 172	122 968
Augmentation nette de la dette nette	207 302	(285 240)
Dette nette – début de l'exercice	1 187 302	1 472 542
Dette nette – fin de l'exercice	1 394 604	1 187 302

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2015

2014

Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	28 871 980	31 292 092
--	-------------------	------------

Variation due aux immobilisations corporelles

Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(8 552 687)	(11 457 683)
Amortissement des immobilisations corporelles	(135 380)	(135 322)
Gain sur l'aliénation des immobilisations corporelles	-	9 415

Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 10)	431 875	-
---	----------------	---

Variations de l'état de la situation financière :

Augmentation (diminution) des débiteurs et avances comptables	427 331	5 853
Augmentation (diminution) – stock de la boutique de souvenirs	-	1 301
Augmentation (diminution) – médailles et cadeaux officiels	27 172	121 667
Diminution (augmentation) des créditeurs et des charges à payer	(574 376)	111 583
Diminution (augmentation) indemnités de vacances et congés compensatoires	(6 321)	49 264
Diminution (augmentation) des revenus reportés	12 058	(385)
Diminution des avantages sociaux futurs	(237 453)	235 114

Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	20 264 199	20 232 899
---	-------------------	------------

Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles	361 367	158 333
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(9 415)

Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	361 367	148 918
---	----------------	---------

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	20 625 566	20 381 817
---	-------------------	------------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Mandat et objectifs

Le décret du Conseil privé 1952-1903, en date du 31 mars 1952, désignait le Bureau du secrétaire du gouverneur général (le Bureau) comme ministère pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les principaux objectifs du Bureau consistent à faire en sorte que le gouverneur général, représentant de la Couronne au Canada, soit en mesure d'exercer ses tâches de chef d'État et ses fonctions cérémonielles, y compris la reconnaissance de l'excellence. Le Bureau assume également les dépenses relatives aux rentes et aux activités des anciens gouverneurs généraux. Pour refléter ces objectifs, les fonctions du Bureau sont réparties en deux programmes :

(a) Soutien du gouverneur général – Le Bureau offre un soutien et des conseils au gouverneur général du Canada dans son rôle unique de représentant de la Reine au Canada ainsi que de commandant en chef. Le Bureau aide le gouverneur général à s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles, à représenter le Canada ici et à l'étranger, à rapprocher les Canadiens, à concéder des armoiries et à reconnaître l'excellence en assurant l'administration de tous les aspects du Régime canadien de distinctions honorifiques et l'organisation des remises de distinctions honorifiques, des décorations et des récompenses nationales. Le Bureau gère des programmes de visites guidées et d'interprétation aux deux résidences officielles du gouverneur général et supervise les activités quotidiennes de ces résidences. Le Bureau fournit aussi un soutien aux anciens gouverneurs généraux, qui incluent les pensions des anciens gouverneurs généraux et de leurs conjoints.

(b) Services internes – Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Bureau ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La [note 3](#) présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Bureau fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Bureau est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Bureau sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Bureau a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les fonds qui ont été reçus sont comptabilisés comme revenus reportés dans la mesure où le Bureau a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date future.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- ✓ Les indemnités de vacances et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement.

(f) Avantages sociaux futurs

- ✓ **Prestations de retraite :** Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Bureau au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Bureau découlant du régime. La responsabilité du Bureau relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ✓ **Indemnités de départ :** Certains employés ont droit à des indemnités de départ prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre coût et à la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Stocks de la boutique de souvenirs

Les stocks de la boutique de souvenirs se composent d'articles destinés à la revente et sont évalués au moindre du coût selon la méthode du coût moyen ou la valeur de réalisation nette.

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(i) Médailles et cadeaux officiels

Les médailles et cadeaux officiels comprennent les médailles de l'insigne de l'Ordre du Canada et celles des autres distinctions ainsi que les cadeaux officiels conservés en vue d'être remis dans l'avenir, ils sont comptabilisés au coût original ou à la valeur nette de réalisation.

(j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Bureau n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique ni les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	7 ans
Véhicules	5 ans
Autre matériel	10 ans

(k) Immobilisations corporelles

Conformément aux dispositions de la *Loi sur le gouverneur général* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaire*, des rentes imposables sont versées i) aux anciens gouverneurs généraux, ii) à leurs conjoints survivants. Ces rentes sont indexées annuellement sur l'indice des prix à la consommation et constatées comme charge dans la période au cours de laquelle leur paiement est exigible.

(l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le Bureau reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau ainsi que dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours, ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Bureau pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en dollars)	2015	2014
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	28 871 980	31 292 092
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(8 552 687)	(11 457 683)
Médailles et cadeaux officiels remis	(243 136)	24 032
Diminution des avantages sociaux futurs	(237 453)	235 114
Amortissement des immobilisations corporelles	(135 380)	(135 322)
Coûts des stocks de la boutique de souvenirs	-	248
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(6 321)	49 264
Revenus	21 518	32 928
Autres	78 969	8 810
	(9 074 490)	(11 242 609)
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Achat de médailles et de cadeaux officiels	270 308	97 635
Achat de stocks pour la boutique de souvenirs	-	1 053
Acquisition d'immobilisations corporelles	361 367	158 333
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	431 875	-
	1 063 550	257 021
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	20 861 040	20 306 504

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)*(b) Autorisations fournies et utilisées*

(en dollars)	2015	2014
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses de programmes	18 160 255	17 756 042
Montants législatifs	2 906 058	3 039 779
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices futurs	-	(5 015)
Autorisations périmées : dépenses de programmes	(205 273)	(484 302)
Autorisations périmées : dépenses législatives	-	-
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	20 861 040	20 306 504

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des charges à payer du Bureau :

(en dollars)	2015	2014
Créditeurs – parties externes	617 176	444 707
Créditeurs – autres ministères et organismes	114 452	136 164
Total des créditeurs	731 628	580 871
charges à payer	905 750	482 131
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 637 378	1 063 002

5. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes à titre de cadeaux, dons et legs faits à Rideau Hall par des organismes privés ou des particuliers en vue de financer des activités précises. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

(en dollars)	2015	2014
Solde d'ouverture	125 385	125 000
Montants reçus	61 501	77 153
Revenus constatés	(73 559)	(76 768)
Solde de clôture net	113 327	125 385

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du Bureau participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2014-2015, les charges s'élèvent à 1 416 996\$ (1 548 384 \$ en 2013-2014). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,41 fois (1,6 fois pour 2013-2014) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,39 fois (1,5 fois pour 2013-2014) les cotisations des employés.

La responsabilité du Bureau relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Le Bureau verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante des prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus. L'information sur les indemnités de départ, évaluées au 31 mars, se présente comme suit :

(en dollars)	2015	2014
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	620 665	855 779
Charge pour l'exercice	443 704	78 919
Prestations versées pendant l'exercice	(206 251)	(314 033)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	858 118	620 665

7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présent le détail des soldes des débiteurs et des avances du Bureau :

(en dollars)	2015	2014
Débiteurs - autres ministères et organismes	509 396	93 689
Débiteurs - parties externes	23 696	12 072
Avances aux employées	2 700	2 700
Total des débiteurs et avances	535 792	108 461

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Immobilisations corporelles**Catégorie d'immobilisations****Coût**

(en dollars)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	505 893	238 059	-	788 952
Logiciels informatiques	33 617	32 864	-	66 481
Véhicules	102 277	-	-	102 277
Autre matériel	18 422	45 444	-	63 866
Total	660 209	361 367	-	1 021 576

Amortissement cumulé

(en dollars)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	307 225	108 188	-	415 413
Logiciels informatiques	1 784	4 893	-	6 677
Véhicules	30 080	20 456	-	50 536
Autre matériel	14 584	1 843	-	16 427
Total	353 673	135 380	-	489 053

Valeur comptable nette

(en dollars)	2014	2015
Matériel informatique	198 668	373 539
Logiciels informatiques	31 833	59 804
Véhicules	72 197	51 741
Autre matériel	3 838	47 439
Total	306 536	532 523

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Bureau est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le Bureau a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Bureau a reçu gratuitement des services de la Commission de la capitale nationale (CCN) et de Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC) concernant les locaux. De plus, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau :

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Opérations entre apparentés (suite)

(en dollars)	2015	2014
Locaux	7 471 970	10 336 973
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	1 080 717	1 120 710
	8 552 687	11 457 683

En plus du Bureau, quatre autres ministères et organismes fédéraux sont aussi mandatés pour appuyer les activités du gouverneur général. Le niveau de soutien et de services fourni par le Bureau est établi par chacun des contributeurs et financé à partir des budgets de ces organisations. Les divers ministères contributeurs sont responsables de l'affectation et de la gestion des fonds qu'ils fournissent afin d'appuyer les activités du gouverneur général et du Bureau et ils doivent se conformer aux lignes directrices du Conseil du Trésor. Les sommes dépensées par les ministères en question ne figurent pas aux comptes du Bureau et ne sont pas non plus comptabilisées à titre de charges de fonctionnement par le Bureau;

- ✓ Le ministère de la Défense nationale offre un appui logistique et des services de transport au gouverneur général pour lui permettre de remplir ses fonctions officielles (appui similaire à celui offert au premier ministre);
- ✓ La Gendarmerie royale du Canada fournit au gouverneur général et à sa conjointe des services de sécurité et de protection personnelle au pays et à l'étranger (appui similaire à celui offert au Premier ministre);
- ✓ Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement conseille le gouverneur général sur les questions de politique étrangère et défraye les dépenses associées aux visites officielles de dignitaires étrangers ainsi que celles qui découlent du programme international du gouverneur général ou de ses activités menées à la demande du premier ministre;
- ✓ Le Bureau travaille également en étroite collaboration avec d'autres ministères tels que celui du Patrimoine canadien, ministère responsable des activités comme les visites royales, les funérailles nationales, les services commémoratifs nationaux et les célébrations d'anniversaires spéciaux.

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par TPSGC ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau.

(b) Autres transactions entre apparentés

(en dollars)	2015	2014
Charges - autres ministères et organismes	3 020 389	3 158 913
Revenus - autres ministères et organismes	638	9 415

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Transferts des paiements

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du Bureau. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par le Bureau. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du Bureau. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la [note 2](#), Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour le principal programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en dollars)	Soutien du gouverneur général	Services internes	2015	2014
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	12 030 715	4 555 999	16 586 714	16 574 394
Locaux	5 524 339	1 947 631	7 471 970	10 336 973
Matériel et fournitures	645 431	183 609	829 040	1 460 617
Services professionnels et autres services	954 224	445 324	1 399 548	627 737
Déplacements	684 003	17 030	701 033	576 070
Pensions des anciens gouverneurs généraux	551 361	-	551 361	545 374
Services de télécommunications	23 050	280 742	303 792	306 627
Services d'information	285 773	38 571	324 344	273 188
Achat de services de réparation et d'entretien	8 047	788	8 835	24 679
Affranchissement, port, messagerie et camionnage	10 968	75 446	86 414	91 764
Locations	36 679	358 754	395 433	269 505
Charge d'amortissement	-	135 380	135 380	135 322
Services publics	4 017	102	4 119	3 526
Autres	69 153	26 362	95 515	99 247
Total des charges de fonctionnement	20 827 760	8 065 738	28 893 498	31 325 020
Revenus				
Frais d'utilisation perçus – héraldique	20 880	-	20 880	17 835
Boutique de souvenirs	-	-	-	5 678
Autres	-	-	638	9 415
Total des revenus	20 880	-	21 518	32 928
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	20 806 880	8 065 100	28 871 980	31 292 092

12. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.